Envoyé en préfecture le 02/10/2017
Reçu en préfecture le 02/10/2017
Affiché le 02/10/2017
ID : 083-248300493-20170921-C_2017_163-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2017_163

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt et un septembre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Habitat, Cohésion Sociale et Emploi

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	55

Objet de la délibération:
Programme Local de l'Habitat - Demande d'une nouvelle prorogation du PLH 2010-2016 auprès de l'État pour l'année 2018

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Jean-François FERRACHAT, André GAYMARD, Jacques GÉRARD, Laurent GIORDANO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Bernard CHARDES, Caroline COLLOMBAT, Guy DEMARTINI, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Marie-Christine GUIOL, Yves LE POULAIN, Françoise LEGRAIEN, Fabrice MAGAUD, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Christian TAILLANDIER, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Bernard CHILINI pouvoir à Raymond GRAS, Hugues MARTIN pouvoir à Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR pouvoir à Richard STRAMBIO, Stéphan CERET pouvoir à Sylvie FRANCIN, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Alain VIGIER, Alain HAINAUT pouvoir à Guy DEMARTINI, Mathilde KOUJI-DECOURT pouvoir à Marie-Christine GUIOL, Christine PREMOSELLI pouvoir à Nicole FANELLI

ABSENT(S) :
Alain PARLANTI, Frédéric MARCEL, Franck AMBROSINO, Gilbert BOUZEREAU, Florence LEROUX, Grégory LOEW, Sandrine MARY-BOUZEREAU, André MENET, Christine NICCOLETTI, Laure REIG, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Marie-Christine GUIOL

RAPPORTEUR : Monsieur Claude ALEMAGNA

Envoyé en préfecture le 02/10/2017
Reçu en préfecture le 02/10/2017
Affiché le 02/10/2017
ID : 083-248300493-20170921-C_2017_163-DE

Par délibération en date du 16 décembre 2010, la Communauté d'Agglomération Dracénoise approuvait son Programme Local de l'Habitat (PLH), pour une durée de six ans.

Ce document est arrivé à son terme le 31 décembre 2016.

Le bilan final de ce PLH fera l'objet d'une présentation au Conseil d'agglomération mais également auprès des partenaires et des instances dédiées de l'Habitat, en application de l'article L 302-3 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Dans ce contexte, la démarche d'élaboration du document concernant la période suivante, à savoir 2018-2023, a été engagée et un bureau d'études a été désigné afin de conduire cette mission.

L'élaboration du PLH 2018-2023 permettra une mise en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires relatives à la politique du logement entrées en vigueur ces dernières années ainsi que la prise en compte des évolutions du contexte démographique, économique et social mises en lumière par le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) en cours d'élaboration.

De façon à couvrir la période d'élaboration de ce nouveau document programmatique, il est proposé que la durée initiale du PLH déjà prorogé pour l'année 2017, soit à nouveau prorogé pour l'année 2018.

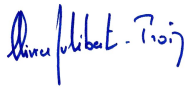
Par ailleurs, la convention de délégation de l'État concernant l'attribution des aides au logement, adossée à la durée du PLH, fera l'objet d'une même délibération pour solliciter une nouvelle prorogation pour l'année 2018, afin de conserver une parfaite cohérence entre les deux dispositifs, notamment en termes de dimensionnement de la production du logement locatif social et d'enveloppes financières correspondantes.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Habitat réunie le 14 septembre 2017, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- solliciter auprès de l'État la prorogation du Programme Local de l'Habitat qui s'appliquera sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, pour un an, du 1er janvier au 31 décembre 2018,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 28/09/2017
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.